

DECISION N° 12/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 03 MARS 2026

**DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/DG/CIPM/CAMTEL/2025 DU 09/12/2025 POUR LA FOURNITURE,
L'INSTALLATION, L'EXTENSION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS
D'UN SYSTEME DE CARTOGRAPHIE POUR LE RESEAU CAMTEL.-**

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et ses modificatifs subséquents ;
- Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
- Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
- Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- Vu n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
- Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
- Vu la résolution n°008/CA/CAMTEL/2025 du 30 juillet 2025 portant adoption du Régime Général des marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- la Résolution N°004/CAMTEL/CA/2025 du 17 janvier 2025 portant désignation des responsables au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL)
- Vu la Résolution n°022/CAMTEL/CA/2025 du 09 septembre 2025 portant adoption modification de certaines dispositions de la résolution n°051/CAMTEL/CA/2024 du

30/12/2024 portant adoption du plan de passation des marchés de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) pour l'exercice 2025;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2025 du 09 décembre 2025 pour la fourniture, l'installation, l'extension et la mise en service des équipements d'un système de cartographie pour le réseau CAMTEL ;

Vu la correspondance n°061/CIPM/sec du 26 décembre 2025 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : L'appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2025 du 09 décembre 2025 fourniture, l'installation, l'extension et la mise en service des équipements d'un système de cartographie pour le réseau CAMTEL est déclaré infructueux pour absence participation de candidat à la consultation.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée en anglais et en français dans le journal des marchés publics ou toute publication habilitée./-

Fait Yaoundé, le **03 MARS 2026**

Ampliations :

- MINMAP ;
- Conseil d'Administration ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Intéressé ;
- Archives.



LE DIRECTEUR GENERAL

Mme Judith Yoh Sengay
épse Achidi